

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil**

(Du 5 février 2014)

**PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE****Projet de décret portant octroi d'un crédit de 16.800.000 francs pour l'entretien constructif des routes cantonales***La commission parlementaire Infrastructures routières*

composée de M<sup>mes</sup> et MM. Didier Calame, président (*excusé*), Stephan Moser, Christian Hostettler, vice-président, Olivier Haussener, Jean-Bernard Wälti (*remplacé par Philippe Haeberli*), Boris Keller (*excusé*), Eric Flury (*remplacé par Josiane Jemmely*), Marina Giovannini, Erica Di Nicola, rapporteure, Gilbert Hirschy (*excusé*) et Denis de la Reussille fait les propositions suivantes au Grand Conseil:

**Commentaire de la commission**

La commission des Infrastructures routières s'est réunie le 29 mars 2014, afin de discuter du rapport 14.005 prévoyant une demande de crédit de 16.8 millions pour l'entretien constructif des routes cantonales.

Le réseau routier cantonal représente environ 448 km. Son état général est plutôt moyen, c'est-à-dire que sur une échelle de 0 (grande qualité) à 5 (très mauvais état), les routes cantonales se situent entre 2 et 3. Cela signifie que l'on peut circuler, mais que les dégradations sont toutefois significatives.

Le montant prévu vise à améliorer certaines surfaces prioritaires et à garantir ainsi leur stabilité et durabilité à long terme.

Le retard accumulé au fil des ans en matière d'entretien routier engendre toujours une augmentation des dépenses à consentir à futur. En effet, il est à souligner que la dégradation des routes n'est pas linéaire, c'est pourquoi de petites interventions continuellement menées sont davantage efficaces et économiques. Cependant, si les infrastructures sont trop dégradées, les coûts d'assainissement augmentent, d'où le besoin d'obtenir des crédits important d'investissement.

Pour rappel, le budget d'entretien des routes a été réduit dans le compte de fonctionnement, d'où cette demande de crédit d'investissement pour l'entretien courant de plusieurs segments routiers.

Le manque d'entretien constant péjore quotidiennement l'état de nos infrastructures, en conséquence, ce projet de décret est important et doit être urgemment accepté, car une série de tronçons routiers sont très dégradés et méritent une réfection rapidement pour la sécurité de l'ensemble des usagers.

**Entrée en matière (art. 171 OGC)**

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

## **Vote final**

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat.

## **Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)**

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

## **Motion et postulats dont le Conseil d'Etat propose le classement**

A l'unanimité des membres présents, la commission propose d'accepter le classement de la motion Pierre Bonhôte 97.114, du 12 février 1997, Vieillessement de nos infrastructures.

Par 7 voix et une abstention, la commission propose d'accepter le classement du postulat Pierre Bonhôte 00.150, du 2 octobre 2000, L'entretien: retard à... développement durable?

A l'unanimité des membres présents, la commission propose d'accepter le classement du postulat du groupe libéral-radical 09.141, ad 09.011, du 23 juin 2009, Déficit d'entretien: quelles priorités?, sous réserve que l'inventaire de l'état des bâtiments soit terminé.

Neuchâtel, le 14 avril 2014

Au nom de la commission  
Infrastructures routières:

*Le président,*  
C. HOSTETLLER

*La rapporteure,*  
E. DI NICOLA